



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 12/05/21.

Plus de 8,2 milliards d'euros déjà versés aux agriculteurs au titre de la PAC 2020

Les paiements au titre de la campagne PAC 2020 sont désormais quasiment finalisés. Depuis le mois d'octobre 2020, plus de 8,2 milliards d'euros ont pu être versés à plus de 450 000 agriculteurs sur le territoire national.

Dans le Cantal, depuis le 16 octobre 2020, 73 688 000 € d'aides découplées et 63 763 000 € d'indemnités compensatoires de handicaps naturels ont été versés respectivement aux 4300 agriculteurs, correspondant à plus de 99,9 % des demandes.

Les aides couplées ont également été versées : 31 145 000 € d'aides couplées animales et depuis le 3 mars 2021, et 157 000 € d'aides couplées végétales.

Par ailleurs, les mesures agro-environnementales et climatiques ainsi que les aides à l'agriculture biologique sont versées également depuis le 3 mars. À ce stade, ces versements correspondent à 2 951 000 €, soit plus de 90 % des dossiers.

La date limite de paiement est fixée au 30 juin 2021.

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire, la mobilisation des agents de la Direction Départementale des Territoires du Cantal et de la délégation régionale de l'agence de services et de paiements a permis d'assurer le versement de ces aides.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC